



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2016

N° 2016-541

Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 septembre 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2016-541

Le Bouscat - Libération Centre-ville - Compte-rendu financier et d'activités année 2015 - Approbation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation du projet Libération/centre-ville

1.1 Préambule

Le projet Libération/centre-ville a pour objectif d'articuler :

- l'opération de reconversion des établissements Renault situés avenue de la Libération, appelés à laisser place à un programme mixte (logements, commerces, activité/bureaux) à dominante résidentielle associé à un programme d'espaces publics d'échelle métropolitaine. Ce programme est en lien avec l'arrivée du tramway et en étroite relation avec le centre-ville du Bouscat situé à l'est du site ;
- ainsi qu'un projet de rénovation et de développement d'une offre de logements par Gironde Habitat sur ses propriétés (résidence Jean Moulin).

Le projet retenu se caractérise par les éléments suivants :

- une inscription judicieuse dans le tissu existant, avec des volumétries adaptées,
- un programme mixte comportant des logements, des commerces, des bureaux, organisé autour d'espaces publics (la place, les venelles...),
- des logements montrant de grandes qualités : rapport intérieur/extérieur (multi orientations, espaces extérieurs, vues...), variété des typologies, équilibre entre des logements collectifs et des logements individuels,
- une part de logements à coût maîtrisé.

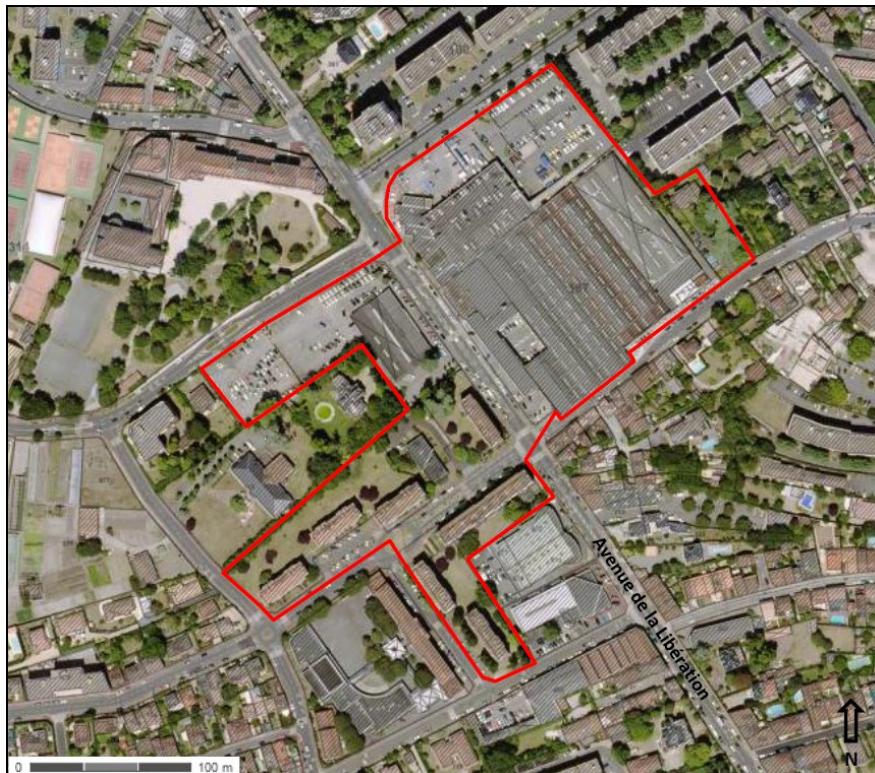
1.2 Cadre juridique d'intervention

Par délibération n°2014/0657 du 31 octobre 2014, le Conseil de communauté a approuvé :

- l'opération d'aménagement « Libération/centre-ville »,
- la réalisation de l'opération par concession d'aménagement concédée à La Fab,
- le dispositif d'avance de trésorerie,
- la participation communautaire prévisionnelle.

Le traité de concession « Le Bouscat – Libération/centre-ville » a été notifié à l'aménageur le 15 décembre 2014 pour une durée de 6 ans.

1.3 Périmètre de la concession d'aménagement



Ainsi, en application du traité de concession d'aménagement entre Bordeaux Métropole et la Société publique locale (SPL) La Fabrique métropolitaine de Bordeaux Métropole, est ci-après présenté le compte rendu annuel financier et d'activités 2015 avec :

- 1- Les actions menées au 31 décembre 2015
- 2- Les actions à mener en 2016
- 3- Le bilan financier

2. Actions menées au 31 décembre 2015

2.1 Procédures administratives

Pour rappel, après instruction d'une demande d'examen au cas par cas, l'autorité environnementale a informé, par arrêté du 3 juin 2014, de sa décision de ne pas soumettre l'opération Libération/centre-ville à étude d'impact.

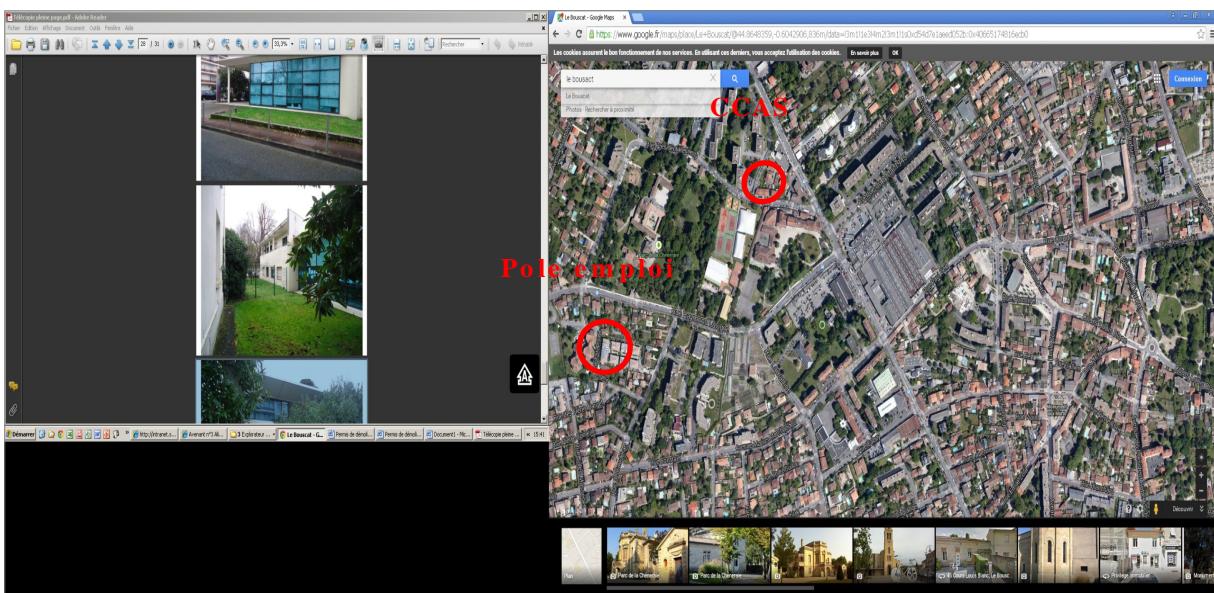
2.2 Etudes

Après mise en concurrence, la Fab a confié une mission d'expertise arboricole à la société Aapa. Les conclusions ont permis à la maîtrise d'œuvre paysagère d'ajuster l'avant-projet (AVP) des espaces publics et notamment du parking des 2 cèdres.

2.3 Acquisitions foncières

Suite au déménagement des services de Pôle Emploi au 31 mai 2015, au déclassement du bâtiment, et à la signature d'une convention d'indemnisation pour rupture anticipée du bail à construction entre la commune et Pôle Emploi, la commune du Bouscat a cédé à la Fab la parcelle cadastrée section AT n°96 pour un montant de 241 680 € le 27 octobre 2015.

2.4 Mise en état des sols



Après mise en concurrence la Fab a retenu l'entreprise de démolition Avenir Déconstruction. Dès que la Fab s'est rendue propriétaire de la parcelle AT96 (Pôle Emploi) et qu'elle a pu constater la désaffection du bâtiment du Centre communal d'action sociale (CCAS), ces deux entités ont été démolies au mois de novembre 2015.

2.5 Réalisation du programme des équipements publics : maîtrise d'œuvre et travaux

Le groupement de maîtrise d'œuvre Base/Safege/les éclaireurs retenu fin 2014 a travaillé en 2015 à la mise au point de l'AVP des espaces publics en confrontant l'esquisse initiale de l'agence Leibar & Seigneurin aux objectifs et orientations définis par l'aménageur et les collectivités. L'ensemble des concessionnaires, gestionnaires et services publics ont été rencontrés afin d'intégrer les contraintes techniques de chacun.

Ce travail a notamment permis de conforter les objectifs urbains, architecturaux et environnementaux de l'opération qu'il s'agisse de l'intégration aux tissus urbains bâtis et paysagers connexes, du lien de ce nouvel îlot aux quartiers environnants, ou encore de la qualification des dessertes inter-quartiers, mobilités douces, espaces publics et continuités piétonnes, stationnement public, ... en introduisant une présence paysagère très marquée.

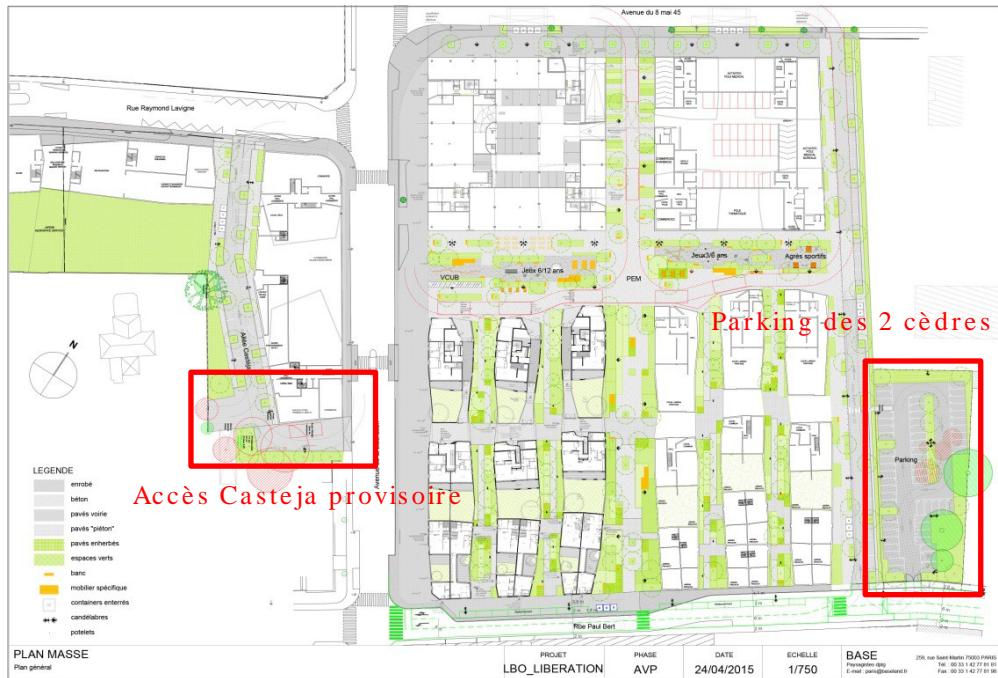
Après mise en concurrence, la Fab a confié à la société Forseco une mission en matière de Coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) dans le cadre des premiers travaux de démolition et d'aménagement.

Une mission hydrogéologique a été confiée à Soler environnement afin de vérifier la capacité d'infiltration des sols. La nature des sols est trop hétérogène pour retenir une solution d'infiltration des eaux de pluies sur place.

Puis un diagnostic amiante et d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés bitumineux a été mené par Geotech. Aucune présence d'amiante n'a été détectée.

En tant que maître d'ouvrage des espaces publics de l'opération, la Fab a déposé les autorisations d'urbanisme suivantes :

- un permis d'aménager pour la réalisation du parking public des 2 cèdres. Ce permis a été délivré le 7 septembre 2015 ;
- 2 permis de démolir correspondant aux bâtiments du CCAS, du Pôle Emploi. Ces permis ont été délivrés respectivement les 27 avril 2015, 28 avril 2015 ;
- un permis de démolir d'un édicule technique de poste de contrôle des feux tricolores - déposé le 17 décembre 2015.



Au mois de décembre 2015, la Fab a retenu, après mise en concurrence, les entreprises Dubreuil [lot Voiries et réseaux divers (VRD), éclairage] et A2S (lot espaces verts) pour la réalisation des premiers travaux d'aménagements des espaces publics. Il s'agit d'une part des travaux d'aménagement du parking des 2 cèdres (à l'emplacement du CCAS démolie) et des travaux d'aménagement d'une voie d'accès provisoire à la propriété Casteja permettant de libérer une emprise foncière à céder à Gironde Habitat.

2.6 Commercialisation des terrains : cessions foncières et suivi des permis de construire

Aucune cession foncière n'est intervenue en 2015.

La convention de partenariat, précisant la méthode de travail et de suivi opérationnel ainsi que la programmation prévisionnelle, a été signée le 26 juin 2015 entre la SCI Cœur du Bouscat, la commune du Bouscat, Bordeaux Métropole et la Fab.

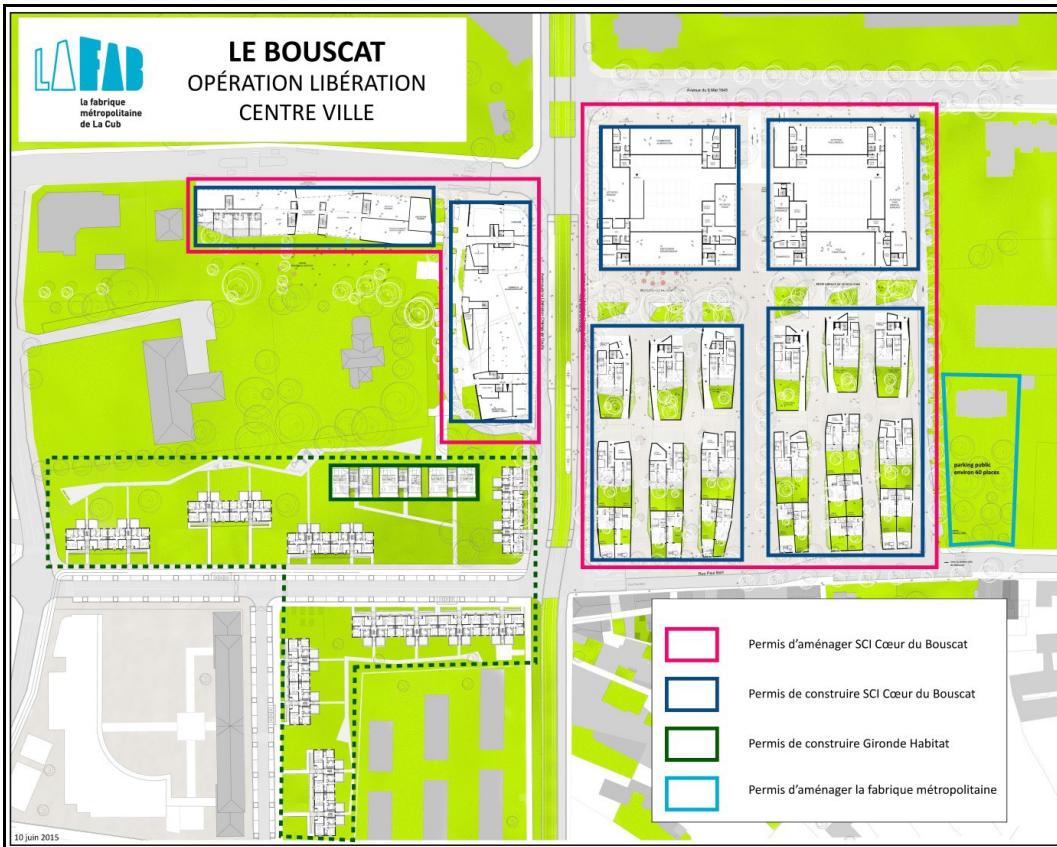
Le remembrement foncier des emprises Renault nécessaire à l'opération nécessitait le dépôt de deux demandes de permis d'aménager. La SCI Cœur du Bouscat a déposé ces 2 demandes en juin 2015. Le travail de mise au point de l'AVP des espaces publics de l'opération a permis d'alimenter ces 2 demandes. Les 2 permis d'aménager ont été délivrés le 30 novembre 2015.

La Fab, en qualité d'aménageur, accompagne les opérateurs dans l'élaboration des différents permis de construire.

- La SCI Cœur du Bouscat a déposé 6 permis de construire concomitamment au dépôt des permis d'aménager. Ces permis ont été délivrés les 2 et 4 décembre 2015. Le programme global figurant aux permis de construire obtenus est le suivant :
 - 5 948 m² SDP de logements sociaux, soit 78 logements
 - 2 113 m² SDP de logements en accession sociale, soit 27 logements
 - 20 835 m² SDP de logements en accession libre, soit 299 logements
 - 4 634 m² SDP de commerces et bureaux.

Soit un total de 33 530 m² SDP créées, et 390 places de stationnements.

- Gironde Habitat a déposé 3 permis de construire correspondant aux travaux de réhabilitation et d'extension des logements existants de la résidence Jean Moulin et un permis de construire en novembre 2015 pour la construction des 34 logements neufs. Les 3 permis de construire de réhabilitation ont été délivrés les 18 septembre et 27 novembre 2015. Y figure la création de 1 621 m² SDP.



Les grandes qualités des logements développées dès l'esquisse des projets sont respectées : distribution intérieure des logements très qualitative et rationnelle, grande générosité des espaces extérieurs privatifs, gestion de l'intimité des logements et des vis-à-vis, des logements bénéficiant de multi-orientations. La répartition typologique des programmations ainsi que les surfaces habitables initiales développées par logement ont été respectées.

2.7 Communication / information

Préalablement au démarrage du chantier d'aménagement du parking des 2 cèdres, la Fab et sa maîtrise d'œuvre l'agence Base ont participé à une réunion d'information aux riverains organisée par la ville du Bouscat le 12 octobre 2015.

De plus, préalablement à la démolition du Pôle Emploi, une lettre d'information a également été éditée par la Fab et distribuée dans les boîtes aux lettres de la résidence Jean Moulin.

2.8 Actions de l'année 2015 comparées aux prévisions du CRFA 2014

En conclusion, l'ensemble des actions prévues au CRFA 2014 ont pu être mises en œuvre sur l'année (dépôts et délivrances des Permis d'aménager (PA) et Permis de construire (PC), acquisition du Pôle Emploi et démolitions). Les réalisations sont conformes aux prévisions.

3. Actions à mener en 2016

3.1 Procédures administratives

Aucune procédure administrative n'est envisagée par la Fab sur 2016.

3.2 Etudes

Afin de garantir la coordination des multiples chantiers sous maîtrises d'ouvrage différentes (les constructions immobilières, l'aménagement d'espaces publics, les travaux du tramway...), une consultation sera lancée par la Fab pour désigner un Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) inter-chantiers inter-maîtrises d'ouvrage.

3.3 Acquisitions foncières

Une emprise à détacher de la parcelle AT97 d'environ 295 m², propriété de Gironde Habitat, nécessaire à la réalisation de la future allée Casteja, a fait l'objet d'un document d'arpentage. Cette emprise sera cédée à la Fab courant 2016.

Les emprises nécessaires à la réalisation de l'opération à détacher des tènements de la concession Renault seront cédées à l'aménageur dès que les travaux de démolition et de dépollution seront constatés contradictoirement.

3.4 Mise en état des sols

Aucune intervention de mise en état des sols n'est envisagée par la Fab sur 2016.

3.5 Réalisation du programme des équipements publics : maîtrise d'œuvre et travaux

Le dossier d'AVP des espaces publics de l'opération finalisé sera diffusé pour validation à l'ensemble des concessionnaires et gestionnaires. Puis la phase suivante, dite PRO, du marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics sera engagée courant 2016.

En prévision de phases ultérieures de travaux sur 2017, la Fab lancera une nouvelle consultation de Coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) en 2016.

Les travaux d'aménagement provisoire de l'allée Casteja seront livrés au premier trimestre 2016.

L'aménagement du parking des 2 cèdres sera livré au premier trimestre 2016 et remis à la Métropole, futur gestionnaire de l'ouvrage.

3.6 Commercialisation des terrains : cessions foncières et suivi des permis de construire

Le bâtiment du Pôle Emploi étant démolri, une emprise à détacher d'environ 1 321 m² de la parcelle AT96 sera cédée à Gironde Habitat pour la réalisation des 34 logements neufs de densification de la résidence Jean Moulin.

3.7 Communication / information

L'aménageur organisera et participera autant que nécessaire aux différents formats d'informations, de communication de l'avancement de l'opération.

4. Analyse financière

4.1 Etat des dépenses et des recettes réglées et à régler au cours de l'année 2015

Les dépenses pour l'année 2015 correspondent à :

- foncier : acquisition et frais de notaire de la parcelle AT 96 (Pôle Emploi).
- mise en état des sols : débranchement et démolition des bâtiments Pôle Emploi et CCAS + honoraires de maîtrise d'œuvre.
- travaux infrastructures et honoraires techniques : honoraires de la maîtrise d'œuvre paysagère (AVP) et autres expertises arboricole, hydrogéologique, amiante et HAP... Et premiers travaux de raccordements.
- aménageur : rémunération forfaitaire annuelle.
- frais divers : frais de reprographie, affichage, constat d'huissier...
- TVA : Reversement de 117 871 €

Ces dépenses s'élèvent à 561 970 € TTC.

Les recettes pour l'année 2015 correspondent à :

- la participation du concédant affectée aux équipements publics.
- les produits financiers dus à une trésorerie positive.

Ces recettes s'élèvent à 771 746 € TTC.

4.2 Prévisions des dépenses et des recettes en 2016

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2016 correspondent à :

- l'acquisition d'une emprise à détacher de l'AT97 de Gironde Habitat d'une part et des emprises à détacher du foncier de la concession Renault ;
- le solde des travaux de démolition du Pôle Emploi et du CCAS ;
- les honoraires de maîtrise d'œuvre des espaces publics correspondant à la phase PRO ;
- les travaux d'aménagement du parking des 2 cèdres et allée Casteja provisoire ;

- les honoraires de CSPS et OPC ;
- la rémunération forfaitaire de l'aménageur ;
- les frais divers, impôts fonciers...

Ces dépenses s'élèvent prévisionnellement à 1 088 403 € TTC.

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2016 correspondent à :

- la cession des charges foncières à Gironde Habitat d'une emprise à détacher de la parcelle AT96.
- la participation financière du concédant de 487 021 €TTC.

Ces recettes s'élèvent prévisionnellement à 955 125 € TTC.

4.3 Participation du concédant

Le concédant a versé une participation financière de 770 000 euros TTC en 2015.

Le rythme de versement de la participation du concédant n'est pas modifié :

- 2016 : 487 021 € TTC
- 2017 : 1 545 526 € TTC
- 2018 : 1 786 375 € TTC
- 2019 : 2 016 829 € TTC
- 2020 : 446 386 € TTC

Pour rappel, ces versements correspondent, en grande partie, au reversement des participations perçues par Bordeaux Métropole au titre des conventions de Projet urbain partenarial (PUP).

4.4 Trésorerie prévisionnelle et mise en œuvre de la convention d'avance de trésorerie

Conformément à la convention d'avance de trésorerie, le concédant a versé une avance de 299 500 € en 2014. L'échéancier de remboursement de cette avance n'est pas modifié. Aucun emprunt bancaire n'est prévu à ce jour.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie présente un solde positif de 506 524 € TTC.

4.5 Evolution du bilan prévisionnel – commentaires des principaux écarts

Le détail des écarts est commenté en annexe.

La variation totale des dépenses entre le CRFA 2014 et celui de 2015 s'élève à + 1747 € HT. Cela correspond à l'affectation de la recette supplémentaire de produits financiers (cf. ci-dessous) au poste frais divers.

La variation totale des recettes entre le CRFA 2014 et celui de 2015 s'élève à + 1747 € HT. Cela correspond aux produits financiers dus à une trésorerie positive. Cette somme n'était pas quantifiée au CRFA 2014.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-2,

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L300-4, L300-5, et L311-1 et suivants,

VU la délibération n°2014/0657 du 31 octobre 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé

- l'opération d'aménagement « Libération/centre-ville »,
- la réalisation de l'opération par concession d'aménagement concédée à La Fab,
- le dispositif d'avance de trésorerie,
- la participation communautaire prévisionnelle.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la décision prise par le Conseil communautaire dans sa délibération n°2014/0657 du 31 octobre de présenter chaque année un compte rendu de l'exercice précédent,

DECIDE

Article unique : d'approuver le compte rendu annuel financier et d'activités 2015 du projet Libération/ centre-ville au Bouscat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 4 OCTOBRE 2016	Monsieur Michel DUCHENE

Le Bouscat - Libération centre ville

COMPTÉ RENDU FINANCIER ANNUEL 2015

PLAN DE TRÉSORERIE ACTUALISÉ

exprimé en €

		Réalisé		Périmètre
DEPENSES				
ETUDES		-	-	
FONCIER	745 333	2 925	748 758	
Primer	96 400	19 280	115 680	
Honoraires	9 640	1 928	11 568	
Salés	4 320	964	5 784	
MISE EN ETAT DES SOLS	110 860	22 172	133 032	
Travaux	4 260 514	852 103	5 112 617	
Honoraires	436 414	87 283	523 696	
Salés	298 236	59 647	357 883	
TRAVAUX INFRASTRUCTURES ET HONORAIRES TECHNIQUES	4 995 164	999 033	5 934 196	
AMENAGEUR	384 000	-	384 000	
Divers	21 746	21 746	21 746	
Impôts fonciers	14 624	14 624	14 624	
Assurances	50 000	-	50 000	
FRAIS DIVERS	86 371	-	86 371	
Iva à reverser		175 630	175 630	
TOTAL DEPENSES	6 322 227	1 199 760	7 521 987	2 753 561 970 564 722 1 082 133 1 783 701 1 740 509 2 195 563 155 260
RECENTES				
SESSIONS DE CHARGES FONCIERES	443 700	24 404	468 104	-
PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE AFFECTEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	5 876 781	1 175 356	7 052 137	770 000 770 000 487 021 1 545 526 1 786 375 2 016 829 446 386
PRODUITS FINANCIERS		1 746	1 746	
TOTAL REÇUTES	6 322 228	1 199 760	7 521 987	- 771 746 771 746 955 125 1 545 526 1 786 375 2 016 829 446 386
SOLDE	0	0	0	- 2 753 209 777 207 024 - 127 008 - 238 175 45 866 - 175 834 291 126
Solde cumulé	- 2 753	207 024	80 016	- 158 159 - 112 293 - 291 126 0
Avance de trésorerie CIB	299 300			
Trésorerie	296 747	506 524	379 516	141 341 187 207 8 374 - 0

Le Bouscat - Libération centre ville

COMPTRE RENDU FINANCIER ANNUEL 2015

卷之三

BILAN PRÉVISIONNEL ACTUALISÉ

BUDGET PRÉLIMINAIRE						
CRÉA 2015						
EXPRESS						
Commentaires						
DEPENSES	ETUDES	0	0	0	0	0
FONCIER	745 833	2 925	748 758	745 833	2 325	748 758
Travaux	96 400	19 280	115 680	96 400	19 280	115 680
mobilier	9 640	1 928	9 640	9 640	1 928	9 640
voitures	4 820	984	5 754	4 820	954	5 784
MISE EN ETAT DES SOLS	110 860	22 172	133 032	110 860	22 172	133 032
Travaux	4 260 514	852 103	5 112 617	4 260 514	852 103	5 112 617
mobilier	436 414	87 283	523 696	436 414	87 283	523 696
voitures	298 236	59 647	357 883	298 236	59 647	357 883
RAVAUX INFRASTRUCTURES ET HONORAIRES TECHNIQUES	4 985 164	999 033	5 984 196	4 985 164	999 033	5 984 196
MENAGEUR	384 000	0	384 000	384 000	0	384 000
diners	20 000	0	20 000	21 746	0	21 746
mobilier	14 624	0	14 624	14 624	0	14 624
assurances	50 000	0	50 000	50 000	0	50 000
FRAIS DIVERS	84 624	0	84 624	86 371	0	86 371
VA à reverser		175 630	0	175 630	0	175 630
TOTAL DEPENSES	6 320 481	1 199 760	7 520 240	6 322 227	1 199 760	7 521 987
RECEITES	SESSIONS DE CHARGES FONCIERES	443 700	24 404	468 104	443 700	24 404
SESSIONS DE CHARGES FONCIERES	443 700	24 404	468 104	443 700	24 404	468 104
PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE AFFECTEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	5 876 781	1 175 356	7 052 137	5 876 781	1 175 356	7 052 137
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	1 746	0	1 746
TOTAL RECEITES	6 320 481	1 199 760	7 520 241	6 322 228	1 199 760	7 521 987
SOLDE	0	0	0	0	0	0

ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - 2015

1-Acquisitions 2015

cadastrale	adresse	surface terrain (m ²)	état bâti	propriétaire	nature	date	montant € TTC	frais € TTC
AT 96	9 ave de l'attire de tassigny	1 357		commune du Bouscat	amiable	27/10/2015	241 680	6 000 (provision)

2-CESSI0NS 2015